

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLÉE DE CORSE

3EME SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2011

26 ET 27 MAI

N° 2011/E3/51

QUESTION ORALE DEPOSEE PAR Monsieur MARC-ANTOINE NICOLAI
AU NOM DU GROUPE « DEMOCRATES, SOCIALISTES ET RADICAUX

OBJET : Consommation des Fonds Structurels Européens

Monsieur le Président,

Le comité de suivi des fonds structurels européens s'est tenu le mercredi 18 mai à Ajaccio. Habituellement le comité de suivi permet de faire un point sur la mise en œuvre des programmes opérationnels.

Celui de la semaine dernière revêtait la double particularité de se situer à mi-parcours de l'exécution de la programmation et de pouvoir fixer un certain nombre d'orientations politiques.

On entend ça-et-là des critiques sur les capacités de la Corse à pouvoir utiliser ces fonds. La Corse est souvent présentée comme la dernière de la classe Europe, condamnée au Dégagement d'Office.

Ma question est la suivante :

« Pouvez-vous, Monsieur le Président, nous indiquer ce qu'il ressort de ce comité de suivi ? Et nous rassurer sur la consommation des fonds ainsi que sur la capacité de la Corse à les utiliser ? »

Je vous remercie.